



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1736

Villeurbanne - Avenant n° 3 au bail emphytéotique du 10 mai 1967 consenti à l'Etat pour une parcelle située boulevard de Stalingrad. EI 99043

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 DECEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BERRA, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BLEY (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), M. TOURAINE (pouvoir à M. LE FAOU), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. BERNARD (pouvoir à Mme AIT MATEN)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2015/1736 - VILLEURBANNE - AVENANT N° 3 AU BAIL EMPHYTEOTIQUE DU 10 MAI 1967 CONSENTI A L'ETAT POUR UNE PARCELLE SITUEE BOULEVARD DE STALINGRAD. EI 99043 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par acte du 10 mai 1967, la Ville de Lyon a donné à bail emphytéotique à l'Etat une parcelle de terrain située à Villeurbanne, boulevard de Stalingrad, cadastrée A120, pour une superficie de 141 058 m², pour un loyer symbolique d'un franc, pour une durée de 99 ans à compter du 2 juin 1965 en vue de la construction de bâtiments et installations à usage de centre régional d'éducation physique et sportive.

Ce bail emphytéotique a donné lieu à plusieurs avenants. Aujourd'hui, l'assiette de ce bail est ainsi composée de plusieurs parcelles de terrains sises à Villeurbanne, boulevard du 11 Novembre 1918.

Par avenant n° 1 du 11 mars 1974, l'assiette du bail emphytéotique a été modifiée pour distraire de son assiette les emprises devant permettre la réalisation de projets, tels que la construction de l'autoroute urbaine, l'édification des bâtiments de l'ENSSIB et un centre de médecine préventive.

Par avenant n° 2 du 3 juillet 2006, l'assiette du bail a été de nouveau modifiée pour tenir compte de la construction d'une extension de l'ENSSIB.

L'évolution actuelle de l'affectation du tènement immobilier, objet du bail emphytéotique, nécessite de modifier à nouveau son assiette de la manière suivante :

- retrait de l'assiette du bail des emprises qui, dans les faits, sont utilisées par le Tennis Club de Lyon, soit les parcelles AB7 pour 273 m² et AB30 pour 188 m² ;
- retrait également de l'emprise issue de la parcelle AB22 dont la Ville entend recouvrer la disposition pour les besoins d'évolution des équipements sportifs communaux, à savoir les parcelles AB29 pour 966 m² et AB5 pour 2 255 m² ;
- et ajout de la parcelle AB27 pour une surface de 143 m².

Désormais, la nouvelle assiette foncière du bail emphytéotique au profit de l'Etat est constituée des emprises suivantes : AB 28, AB27, AB23 AB9, AD2 sises boulevard du 11 Novembre 1918 et AD9, AD10 sises 27 boulevard du 11 Novembre 1918 à Villeurbanne.

Il n'est apporté aucune autre novation à toutes les autres dispositions du bail qui demeurent inchangées.

Il sera procédé à l'établissement par acte notarié d'un avenant n° 3 au bail emphytéotique du 10 mai 1967 afin de modifier l'assiette foncière selon les modalités sus décrites.

Vu le bail emphytéotique du 10 mai 1967 ;

Vu le projet d'avenant n° 3 au bail emphytéotique du 10 mai 1967 ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. L'avenant n° 3 au bail emphytéotique du 10 mai 1967 aux conditions susvisées est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer cet avenant et tout document y afférent.

3. Les frais notariés, afférents à la modification du bail emphytéotique entre la Ville de Lyon et l'Etat, seront pris en charge sur le budget de la Ville de Lyon et imputés à la nature comptable 6226, fonction 020, de l'opération FONCESSI, du programme FONCIERVDL.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY